

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-259102457-20231211-B2023\_18-DE

N° B2023/18

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

Le Bureau Syndical légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est assemblé le 11 décembre 2023, au 1 rue des paveurs 91000 EVRY-COURCOURONNES, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres du bureau en exercice : 32

Présents : BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence, CORDIER Corinne, CORRE Daniel, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, PIANTONI Gilbert, ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, BORTOLI Jacky, CORZANI Olivier, NOEL Michel, PROT Pierre, PYOT Frédéric, TERRIER Michel

Pouvoirs :

Absents excusés : BENSARSA REDA Lamia, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric, MAYEUR Véronique, PEROT Joël, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DURANTON Marianne, GONZALES Didier, NEDELEC Gaëlle, PIGEON Marie France, SCACCHI Anne

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Michel NOEL est désigné secrétaire de séance**

**OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2024**

Le Bureau Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et en particulier son article L332-23

Vu la délibération n°2023-46 du comité syndical du 26 avril 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau

Considérant que les besoins du service peuvent amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les domaines suivants : administration générale, finances, assistanat, communication, moyens généraux et techniques

Considérant que ces agents assureront des fonctions d'assistant administratif ou comptable ou de chargés de missions sur des problématiques techniques relevant des catégories A, B et C à temps complet ou à temps non complet.

Considérant que leur traitement sera calculé par référence au maxi sur l'indice terminal du dernier grade des catégories A, B et C,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**L'organe délibérant après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget

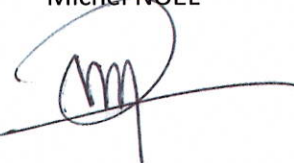
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**Le Président**

  
Xavier DUGOIN

**Le secrétaire de séance**

Michel NOEL  


La délibération est adoptée.

**L'autorité territoriale,**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité